Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240305-D2024-025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

DÉCISION
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE CONCLUE ENTRE LE CONSERVATOIRE DE L'ODYSSEE ET L'ETABLISSEMENT KORIAN LA ROSERAIE

1.4 – AUTRE CONTRAT

GS/DI/CB/NM
N° D2024-025

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code général de la propriété des personnes publiques,*
Vu *le 3° de la délibération 2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000€ et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000 € HT sur un exercice civil,*
Vu *le projet de convention de partenariat entre le Conservatoire de l'Odyssée et la maison de retraite KORIAN La Roseraie,*

Considérant la demande de la maison de retraite médicalisée KORIAN La Roseraie de bénéficier d'une prestation musicale des élèves de l'orchestre à cordes junior du Conservatoire de l'Odyssée à l'attention de ses résidents dans le cadre de rencontre intergénérationnelle,
Considérant que le Conservatoire mettra à disposition de la maison de retraite KORIAN les élèves de l'orchestre à cordes junior et 3 accompagnateurs,
Considérant que la prestation aura lieu au sein de l'établissement KORIAN La Roseraie le mercredi 21 février 2024 de 17h00 à 18h15,
Considérant la nécessité de définir par convention les conditions de cette mise à disposition,

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240305-D2024-025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2024
Notification : 05/03/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention de partenariat entre le Conservatoire de l'Odyssée et la maison de retraite médicalisée KORIAN – La Roseraie à titre gracieux relative à une prestation musicale offerte par les élèves de l'orchestre à cordes junior du Conservatoire le mercredi 21 févier 2024 de 17h00 à 18h15 dans le cadre de rencontre intergénérationnelle.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'établissement KORIAN La Roseraie.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 05/03/2024

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 05/03/2024